

## Newsletter ASPS Octobre 2019



### Assemblée des délégués 2019 — élection d'un nouveau président, confirmation du comité

Après une pause estivale dont nous espérons qu'elle fut reposante, les activités dans la branche reprennent et les choses bougent. L'association aborde également T3 avec entrain et avec de nouvelles (anciennes) têtes. Notre estimé collègue Georg von Wattenwyl, qui s'est engagé pendant 10 ans au sein du comité, en tant que président depuis 2014, a été élu président de la Chambre de commerce suisse à Singapour et se concentre donc à présent sur cette tâche et ses fonctions pour Vontobel en Asie. Nous remercions Georg pour son engagement et lui souhaitons beaucoup de succès dans sa carrière professionnelle à venir.



Nouveau président, je remercie nos membres et mes collègues du comité pour leur confiance et suis heureux d'assumer la présidence de l'ASPS en tant qu'association de branche largement reconnue, mais aussi de représenter et de développer les intérêts du secteur des produits structurés. Lors de l'assemblée des délégués de cette année, nous avons jeté d'excellentes bases à cet égard et nous aimerions générer, ces prochains mois, une valeur ajoutée pour l'industrie, grâce à un Look&Feel frais, à un nouveau site web et à des outils sur mesure. Nous aimerions en outre lancer une campagne de sensibilisation afin de souligner le potentiel des produits structurés sur un marché baissier: que devons-nous faire pour que les investisseurs mettent à profit avec talent, et donc aussi sur des marchés baissiers, la valeur ajoutée des produits structurés par rapport à des instruments financiers traditionnels, tels que les actions? Lorsque nous avons en effet rencontré une telle situation pour la dernière fois, les produits structurés n'avaient pas bénéficié, selon nous, de la reconnaissance appropriée.

Dans la présente newsletter, nous aimerions partager avec vous une rétrospective du légendaire International Structured Products Forum, qui a célébré son dixième anniversaire avec un dîner au Bürgenstock. Nous vous présenterons également ce qui vous attendra lors du forum FuW des structurés en novembre ainsi qu'une mise à jour concernant les évolutions importantes de la réglementation.

Nous vous souhaitons une agréable lecture.

Adrian Steinherr, président de l'ASPS

## **Adrian Steinherr et Markus Pfister ont respectivement été élus comme président et nouveau membre du comité**

Lors de l'assemblée des délégués 2019, les délégués ont élu Adrian Steinherr (UBS, jusqu'à présent vice-président) comme président et Markus Pfister (Vontobel) comme nouveau membre du comité. Ils prennent en charge les missions du sortant Georg von Wattenwyl. Valentin Vonder Mühl (vice-président, Banque Pictet & Cie SA), David Schmid (Leonteq Securities AG), Sylveline Besson (CA Indosuez Wealth Management) et Irene Brunner (BNP Paribas) ont été confirmés pour deux années de plus.

Adrian Steinherr est membre du comité depuis 2016. Il succède à Georg von Wattenwyl, qui s'est engagé pendant 10 ans au sein du comité, en qualité de président depuis 2014. Il se concentre sur ses missions et fonctions chez Vontobel et de président de la Chambre de commerce suisse à Singapour.

Markus Pfister, Vontobel, a été nouvellement élu au comité de l'ASPS. Il travaille depuis plus que 20 ans dans le secteur des dérivés et structurés, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2019 en tant que Chief Operating Officer de l'Investment Banking de Vontobel. Markus Pfister dirige la commission des risques de l'ASPS et soutient déjà différents projets. Les membres actuels du comité David Schmid (Leonteq Securities AG), Sylveline Besson (CA Indosuez Wealth Management) et Valentin Vonder Mühl (Banque Pictet & Cie SA) ont été confirmés pour deux années supplémentaires par les délégués. Valentin Vonder Mühl occupe désormais les fonctions de vice-président. Irene Brunner (BNP Paribas), qui a succédé à Thomas Schmidlin (anciennement Credit Suisse) en juin, a été formellement confirmée dans ses fonctions.

## **L'association professionnelle s'enrichit d'un nouveau membre**

Avec l'admission du courtier Evooq en octobre, l'ASPS s'agrandit et compte désormais 44 membres.

Cédric Ullmo, CEO d'Evooq, se montre content quant à l'opportunité de contribuer à façonner l'industrie : «Avec notre plateforme numérique complète pour les gérants de fortune indépendants et



les banques, couvrant toutes les étapes clés du processus d'investissement, nous poursuivons les mêmes objectifs que l'association. A l'aide du profilage des clients, de l'évaluation des produits et des risques selon FIDLEG, de l'optimisation du portefeuille, de la gestion des campagnes, du suivi et du reporting, nous voulons permettre à nos clients d'intégrer facilement et de manière transparente des structurés dans le portefeuille. Nous sommes heureux d'apporter notre expertise numérique à l'ASPS.»

## **10<sup>e</sup> International Structured Products Forum 2019 – «Engagement with Wealth Management», 3/4 septembre 2019 à Lucerne**

Une fois par an, les acteurs (inter)nationaux de l'industrie se massent à Lucerne – cette année déjà pour le 10<sup>e</sup> anniversaire de la réunion traditionnelle avec une centaine de participants, un probable record. Sous le slogan «Engagement with Wealth Management» et organisée conjointement par SIX et l'ASPS, les participants discuteront notamment des changements futurs, des enjeux et des opportunités de la gestion de fortune et des possibilités qui en résultent pour les produits structurés.

Félix Roudier (Chair sub-NWG Derivatives & Capital Markets, Credit Suisse) et Mischa Imhof (Senior Sales Manager Indices, SIX) ont présenté l'univers du SARON et du LIBOR – «Are You Ready for SARON?»

The Impact of the Transition from LIBOR to SARON». Leurs messages-clés sont les suivants: «Le SARON est une solution plus robuste pour les taux de référence en CHF que le LIBOR» et «les prestataires et les banques doivent engager la transition maintenant».

Luigi Vignola, Head Markets chez Julius Bär, a ensuite présenté les possibilités aux banques pour utiliser des structurés dans la gestion de fortune – il existe encore des potentiels à exploiter. L'évolution de la branche et la contribution de l'ASPS à l'utilisation accrue des produits structurés dans la gestion de fortune ont également été soulignées par Georg von Wattenwyl, président de l'ASPS, dans son allocution de bienvenue, qui introduisait les ateliers de l'après-midi.



Dans son workshop «Retail Market – Getting Ready for 2020», Dominique Böhler (Head Public Distribution Structured Products and ETFs Switzerland, Commerzbank) a présenté le nouveau groupe de travail «Retail» ainsi que différents types d'investisseurs qui doivent être sollicités et pris en compte dans le secteur retail – en petits groupes, les participants ont discuté des «ground fruits, low-hanging fruits, bulk of fruits & sweet fruits». Le résultat sera développé au sein du groupe de travail Retail.



«Emphasizing Structured Products in Wealth Management» - le workshop Buy-Side avec des impulsions de Sylveline Besson (Global Head of Structured Products and OTC Derivatives, CA Indosuez Wealth Management, membre du comité de l'ASPS) et de Willi Bucher (Produkte und Vertrieb ZB, Raiffeisen) a débuté par un questionnaire interactif sur des thèmes pertinents de la gestion de fortune. 61% estiment que les produits structurés vont poursuivre leur croissance au cours de la prochaine décennie, grâce à des

niveaux d'entrée abaissés, à une volatilité accrue, au PUSH des AMC ou en guise d'alternative aux actions et aux obligations dans un environnement de marché difficile. Le projet de l'harmonisation des noms de produits actuellement mené par le groupe de travail «Buy-Side» a également été présenté.

L'ascension du Bürgenstock en catamaran et funiculaire pour écouter le Key Note Speech du Prof. Aymo Brunetti (Professeur, Department of Economics of University Berne) - «The Swiss Financial Center in Challenging Times» - s'est déroulée par un temps magnifique. Son résumé: «Des adaptations constantes sont nécessaires pour assurer le succès. Des défis (ou des opportunités) potentiels se dessinent: focalisation accrue sur des financements durables, concurrence potentielle des entreprises technologiques qui se lancent dans le financement et des monnaies numériques et croissance du système bancaire parallèle.»



Après un coucher de soleil à couper le souffle et le souper, les participants ont entamé la descente, avant



d'assister le lendemain au «Lawyer's Update on Swiss and European Topics» de Daniel Häberli (Partner, Homburger AG and Head Legal & Regulation SSPA) et de Henning Bergmann (CEO & Member of the Board of Directors, Deutscher Derivate Verband). L'exposé «Opportunities and challenges in Actively Managed Certificates» de Rico Blaser (CEO, vestr AG) et de Stefan Wagner (Global Head of Business Development, vestr AG) a présenté toutes les possibilités des

AMC, avant que Thomas Wulf (Secretary General, EUSIPA) et Nicholas Soerensen (Secretary General, Luxembourg Structured Investment Products Association) nous donnent un aperçu de la bulle bruxelloise ainsi que du marché luxembourgeois, qui annonce la création de l'association LUXSIPA.

La manifestation précède le prochain forum de Lucerne – le 11<sup>e</sup> International Structured Products Forum se tiendra les 1<sup>er</sup> et 2 septembre 2020 au Grand Hotel National à Lucerne.



## Mise à jour Legal & Regulations

**État LSFIn/LEFin – la dernière ligne droite**

**Entrée en vigueur et dispositions transitoires**

Le Département fédéral des finances (DFF) proposera au Conseil fédéral de mettre en vigueur la loi sur

les services financiers (LSFin) et la loi sur les établissements financiers (LEFin) ainsi que leurs ordonnances d'exécution le 1/1 2020. La décision du Conseil fédéral doit être prise le 6/11/2019.

Le 9/11/ 2019, le Secrétariat d'État aux questions financières internationales SFI a annoncé les délais de transition prévus. Ceux-ci sont généralement de deux ans et doivent laisser suffisamment de temps aux émetteurs pour préparer le passage au nouveau régime.

#### *Principales modifications apportées à l'ordonnance sur les services financiers*

Afin d'offrir au secteur une plus grande sécurité en matière de planification, le DFF communique, dans son communiqué du 9/11/2019, les principales modifications prévues par rapport aux projets d'ordonnance, qui ont été apportées en raison des nombreuses prises de position du secteur financier dans le cadre de la mise en consultation des ordonnances relatives à la LSFin et à la LEFin. Les versions finales des ordonnances sont sous réserve de l'approbation par le Conseil fédéral le 6/11/2019.

Les projets d'ordonnance ont été largement approuvés. Certaines clarifications et modifications ont néanmoins été apportées au texte de l'ordonnance. Les principales modifications de fond apportées par rapport au projet soumis à la consultation méritent notamment d'être citées:

#### Généralités

- Dans la mesure où il comprend l'acquisition et l'aliénation d'instruments financiers, le terme de service financier a été adapté conformément aux prises de position divergentes. Le terme «intermédiation» a notamment été supprimé. Seul le texte définitif de l'ordonnance permettra de déterminer dans quelle mesure cette adaptation clarifie les activités en relation avec l'acquisition et l'aliénation d'instruments financiers qui se qualifient comme service financier.

#### Règles de comportement

- La nouvelle concrétisation en relation avec la mise à disposition de la feuille d'information de base (FIB) dans les opérations *execution-only* mérite une mention particulière. Il s'agissait d'une requête essentielle de l'ASPS et d'autres participants. Un nouvel art. 11, al. 2, OSFin précise qu'en lien avec les opérations *execution-only*, une FIB est considérée comme disponible et peut donc être mise à la disposition du client privé si elle peut être trouvée moyennant un effort raisonnable. Le SFI a ainsi tenu compte de la requête de l'ASPS, mais n'a malheureusement pas repris sa proposition de formulation. Dans le cadre de la «Q&R LSFin», l'ASPS va à présent interpréter la nouvelle disposition de l'ordonnance et ainsi exprimer la compréhension commune de cette disposition par les membres de l'ASPS.
- Pour les opérations *execution-only*, une règle a été insérée au nouvel art. 11, al. 3, OSFin, selon laquelle la FIB peut être mise à la disposition du client privé après la conclusion de l'opération, avec le consentement de ce dernier. Il s'agit d'une exception judiciaire au principe selon lequel la FIB doit être fournie avant la conclusion d'une opération d'acquisition ou d'aliénation. Cette réglementation était l'une des requêtes de l'ASPS dans le cadre de la consultation sur l'ordonnance sur les services financiers.

#### Publicité

- Le SFI a également tenu compte de la proposition de l'ASPS concernant les dispositions relatives à la publicité et a supprimé de l'OSFin l'interdiction proposée concernant la publicité pour les instruments

financiers qui n'ont pas été approuvés ou qui ne correspondent pas au profil des clients (art. 95, al. 3, OSFin).

#### Entrée en vigueur / dispositions transitoires

- Des délais de transition plus longs que ceux prévus dans le projet doivent s'appliquer à certaines dispositions, après l'entrée en vigueur de la LSFIn et de la LEFin le 1<sup>er</sup> janvier 2020. Le délai de transition a été porté à deux ans pour la classification des clients (art. 103 OSFin), les connaissances requises des conseillers à la clientèle (art. 104 OSFin), les règles de comportement (art. 105 OSFin), les obligations en matière d'organisation selon les art. 21 à 27 LSFIn (art. 106 OSFin) et la FIB (art. 110 OSFin).
- La prolongation du délai de transition pour la FIB qui permettra d'établir le prospectus simplifié pour les produits structurés à la place d'une FIB jusqu'au 1/1/2020 est notamment centrale à cet égard. Après consultation du SFI, seul un prospectus simplifié ou une FIB pourront être établis. Cette restriction ne s'applique cependant pas en relation avec l'établissement d'un KID PRIIP, ce qui signifie qu'un KID PRIIP peut toujours être établi en plus d'une FIB ou d'un prospectus simplifié.
- Dans son communiqué du 9/11/2019, le DFF n'a pas évoqué le délai de transition pour le prospectus. Le projet d'ordonnance sur les services financiers prévoit un délai de transition de six mois à compter de l'approbation du premier organe de contrôle. L'ASPS s'engage pour une prolongation de ce délai relativement court et est en contact avec le SFI à cet égard.

#### *La «Q&R LSFIn» et matrice de produits de l'ASPS*

Le groupe de travail «Legal & Regulation» poursuit ses travaux sur le document de travail «Q&R LSFIn». Celui-ci sera régulièrement complété et mis à jour et doit être mis à la disposition de tous les membres de l'ASPS, pour les aider lors de la mise en œuvre et de l'application de la nouvelle réglementation. Les «Q&R LSFIn» seront publiées sur le site Internet de l'ASPS.

Une «matrice de produits» doit désormais être établie en annexe au document de travail, afin de servir de guide pratique en vue du respect des nouvelles prescriptions concernant la documentation des produits. L'annexe doit notamment donner aux utilisateurs un aperçu des documents à établir en relation avec l'offre respective de produits structurés.

#### *La feuille d'information de base type de l'ASPS*

Un premier projet de feuille d'information de base type a été élaboré par le sous-groupe de travail «Modèle FIB». Différentes sections de la FIB doivent être standardisées. La section «Quels sont les risques et que pourrais-je obtenir en contrepartie?» est essentielle.

#### **État des principes / recommandations concernant les AMC**

Sur la base des principes élaborés et adoptés par le comité, le sous-groupe de travail «AMC» a établi et soumis au comité pour approbation un document avec des recommandations aux émetteurs d'«Actively Managed Certificates» (AMC). Les recommandations sont actuellement finalisées et devront être adoptées le 1/1/2020.

Ces recommandations établissent des exigences minimales pour la nomination de la personne qui gère l'AMC et à l'égard de la transparence concernant la stratégie de placement, sa mise en œuvre et les

coûts afférents. Ces exigences minimales sont considérées comme des recommandations et établissent des lignes directrices en vue de la protection des investisseurs et du renforcement de la réputation de la branche.

### **Contrat de distribution type de l'ASPS**

Le dernier projet du groupe de travail «Legal & Regulation» consiste à élaborer un contrat de distribution type pour le secteur financier et les membres de l'ASPS. Le modèle doit être disponible en allemand et en anglais et sa formulation sera aussi neutre que possible, afin de tenir compte équitablement des intérêts des émetteurs et des distributeurs. Les membres de l'ASPS pourront utiliser le modèle sur une base facultative et pourront l'adapter individuellement au besoin.

### **Forum «Produits structurés 2019» de Finanz und Wirtschaft, 19 novembre**

Le deuxième Forum Finanz und Wirtschaft consacré aux produits structurés aura lieu en novembre, à l'Institut Gottlieb Duttweiler, à Rüschlikon. Cette conférence discutera des questions clés entourant les produits structurés et se penchera en détail sur les dernières tendances de l'investissement. Après le lancement réussi l'an dernier, nous renouons avec le succès. En tant que partenaire, l'ASPS contribuera également de manière significative à la définition de ses contenus cette année.



Face à l'urgence de la politique des taux zéro, les investisseurs recherchent des possibilités pour améliorer les rendements, sans prendre trop de risques. Les produits structurés offrent un éventail de solutions de placement intéressantes, pouvant être définies en toute souplesse. Ceux qui s'aventurent dans de nouveaux segments de placement veulent d'abord acquérir une expérience, sans immédiatement supporter l'intégralité des risques. Les certificats de protection du capital avec une perte maximale de 5% qui se rapportent à des monnaies de pays émergents ou à des matières premières constituent une solution intéressante.



Le choix entre le risque d'actions et le risque de crédit sera également thématiquement abordé lors du forum: les produits à barrière conservateurs avec coupon qui se rapportent aux indices d'actions et qui présentent une importante couverture contre les risques constituent une alternative aux emprunts. Les Credit Linked Notes sur des débiteurs de référence qui offrent un rendement légèrement supérieur représentent une autre alternative. Le 19/11/2019, informez-vous personnellement sur les aspects à prendre en compte lors de l'utilisation de produits structurés et sur la manière d'optimiser le portefeuille dans un environnement de taux bas.

### **«Expert View» – Développement durable: à la fois un défi et une chance**

#### **Perspective actuelle sur le secteur des structurés par Adrian Steinherr, UBS**

Le thème du développement durable cristallise le débat public comme aucun autre. Les politiciens, les scientifiques, les responsables économiques et les consommateurs s'interrogent sur la manière dont

les enjeux écologiques et sociaux considérables pourront être maîtrisés. En 2015, les Nations Unies (ONU) soutenues par 193 pays ont adopté l'«Agenda 2030» pour le développement durable. Il doit mettre fin à la pauvreté tout en luttant contre le changement climatique et l'injustice.

Selon les calculs des Nations Unies, des investissements annuels de cinq à sept billions de dollars US sont nécessaires pour atteindre les 17 Social Development Goals (SDG) d'ici 2030. Cette estimation montre à elle seule qu'il ne sera pas possible de faire l'impasse sur le secteur financier. Il peut jouer un rôle charnière afin de préserver les ressources et les chances pour les générations futures. Cela vaut pour l'octroi de capitaux étrangers. Les banques peuvent ainsi soutenir le processus de changement, en cessant par exemple de financer les centrales à charbon.

Parallèlement, la durabilité devrait devenir une valeur essentielle de la gestion d'actifs. La transformation est en cours et les investisseurs sont de plus en plus nombreux à recourir aux critères «ESG» dans l'allocation de capitaux. Il s'agit des thématiques Environnement, Social et Gouvernance (bonne conduite de l'entreprise). La question est de savoir comment transposer efficacement et systématiquement ces critères de qualité dans un portefeuille. Par le passé, les investisseurs se sont notamment contentés d'exclure des secteurs controversés, par exemple les fabricants d'armes ou les producteurs de tabac. Aujourd'hui, la gestion de portefeuille va plus loin. Les entreprises doivent satisfaire à des exigences ESG maximales, pour que leurs actions ou obligations puissent être retenues dans un placement durable.

De telles approches vont au-delà de la simple bonne conscience. Les placements ESG doivent générer des revenus stables sur différentes durées. En aucun cas, les investisseurs ne devraient être «sanctionnés» pour leur engagement par des baisses de performance. Pour atteindre cet objectif, l'offre d'informations est essentielle en plus de l'expertise dans la gestion de portefeuille. Il faut une base de données détaillée et de qualité pour distinguer les meilleurs élèves en termes d'ESG de la masse. Une stratégie exemplaire selon des critères de durabilité ne suffit toutefois pas à elle seule. La réussite durable dépendra aussi toujours de la puissance financière et opérationnelle d'une entreprise.

Le marché suisse des produits structurés tient compte du changement. Les solutions de placement durables se multiplient dans l'offre des émetteurs, que ce soit grâce à des indices d'actions assortis de filtres ESG ou à des émetteurs tiers souhaitant financer des projets spécifiques. Par le passé, notre secteur a régulièrement prouvé qu'il pouvait réagir vite et en souplesse à une évolution de l'environnement. En ce sens, les critères ESG constituent une opportunité de taille, puisque le segment va très certainement prendre de l'importance sur le marché des produits structurés. Je me réjouis en tous cas d'un débat passionnant et fructueux consacré à des solutions appropriées et prometteuses.